



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

gendarmes

Question écrite n° 63810

Texte de la question

M. Bernard Accoyer attire l'attention de M. le ministre de la défense sur la réponse à sa question n° 59839 du 9 avril 2001, publiée au Journal officiel du 4 juin 2001. Celui-ci lui a répondu que le coût annuel de la surveillance de Latché, résidence d'un ancien Président de la République aujourd'hui décédé, était estimé à 2 384 640 francs et comprenait l'alimentation, l'hébergement et l'indemnité journalière d'absence temporaire des personnels de garde. Apparemment, le montant des soldes des gendarmes en faction à Latché n'est pas inclus dans cette réponse. Il lui demande le coût total, sur les exercices budgétaires 1998-1999-2000, des moyens mis en oeuvre pour la surveillance de Latché, y compris les soldes des militaires qui y sont mobilisés.

Texte de la réponse

Le coût total annuel des moyens mis en oeuvre pour la surveillance de Latché fait l'objet du tableau suivant : (Voir tableau dans J.O. correspondant) Ces montants comprennent les soldes des militaires qui sont mobilisés ainsi que l'alimentation, l'hébergement et l'indemnité journalière d'absence temporaire.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Accoyer](#)

Circonscription : Haute-Savoie (1^{re} circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 63810

Rubrique : Gendarmerie

Ministère interrogé : défense

Ministère attributaire : défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 juillet 2001, page 3905

Réponse publiée le : 17 septembre 2001, page 5341